



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023-03-12

COMITE SYNDICAL DU 23 MAI 2023

CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - TRAITEMENT DES OMR

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mai à 18H15, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 15 mai 2023

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 23

Pouvoirs : 5

Secrétaire de séance : Bruno MARTY

**Présents :**

Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable et adjoint administratif au DGS, Caroline PLUCHET BOYER, Responsable et adjointe technique au DGS, Marine NAVAILS, Comptable, Responsable des marchés publics, Marine LÉFEVRE, Responsable du service communication, Nicolas DELUGIN, Assistant de prévention, Olivier LECLERCQ, chargé de mission, recherche de mutualisation et de financements.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

Communauté de communes de Castillon-Pujols :, FAURE Charles, ANGELY Jacques, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BOURDIER Christian) / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MALAMBIC Benjamin, MOTHES Christophe, CAZADE Pascal, GRADIT Olivier / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : ALFONSO CHARIOL Agnès, GUIMBERTEAU Yannick, MICHEL Fabrice (pouvoir de BOUDENS David) / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOUTY Gilbert (pouvoir de BOIDÉ Thierry), REY Jean-Louis, CHAUMARD Jean Pierre, LESGOUTIERES Alain / Communauté de communes du Pays Foyen :, GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel, LACHAIZE Yolande, MAS François (pouvoir de MARGOUILLE Michel) / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian, MARTY Bruno, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Communauté de communes de Castillon-Pujols :,BOURDIER Christian (pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude) Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDÉ Thierry (pouvoir à BOUTY Gilbert) / Communauté de communes du Pays Foyen : BOUDENS David (pouvoir à MICHEL Fabrice) / MARGOUILLE Michel (donne pouvoir à MAS François), GARCIA Miguel (donne pouvoir à Mireille GROSSIAS)

**Absents excusés :**

Communauté de communes de l'Entre Deux Mers: MIQUEU Christophe / Communauté de communes du Pays Foyen: ROBERT Pierre / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde: LAMARCHE Alexandre

**Absents non excusés :**

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, THIBEAU Daniel, BOUCHON Bernard, DUVAL Viviane / Communauté de communes du Pays Foyen : PLAT Tristan, ROUBINEAU Jean Pierre / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : MERCIER Bastien, VILLETTE Roger

### CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - TRAITEMENT DES OMR

Le Comité Syndical du Castillonnais et du réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 du CGCT,

Vu la délibération D2023-03-09 du Comité Syndical du 28 mars 2023 engageant l'USTOM dans la démarche de l'étude des traitements des déchets en coopération territoriale en matière de déchets en Gironde,

Vu l'étude d'opportunité menée par le groupement de commande,

Considérant la volonté de construire une société publique locale (SPL) pour le traitement des déchets résiduels à l'échelle départemental,

Considérant la nécessité de poursuivre ce processus d'élaboration et structuration,

Le Président propose de valider le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la création d'une structure de gouvernance partagée de traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels, incluant les installations existantes ou à venir.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical à l'unanimité,

- **VALIDE** la mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) technique, juridique et financière relative à la création d'une structure de gouvernance partagée pour le traitement de déchets ménagers et assimilés résiduels en Gironde.
- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commande,
- **ACCEPTE** que le SEMOCTOM soit coordonnateur du groupement
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention constitutive de groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le



Le Président,  
Christian MALANDIT